

Préfecture de la Côte d'Or



CONTRAT DE REDYNAMISATION DU SITE DE DÉFENSE DE DIJON et de son agglomération

Avenant N°6

L'ETAT,
Représenté par Monsieur **Fabien SUDRY**, Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté,
Préfet de la Côte d'Or,

ET

La Région Bourgogne-Franche-Comté,
Représentée par **XXX**, Président(e),

La Métropole de Dijon,
La Ville de Dijon,
Représentées par Monsieur **François REBSAMEN**, Président de la Métropole et Maire de Dijon,

Le Syndicat Mixte de l'aéroport de Dijon-Longvic,
La Commune de Longvic,
Représentés par Monsieur **José ALMEIDA**, Président du Syndicat et Maire de Longvic,

La Commune d'Ouges,
Représentée par Monsieur **Jean-Claude GIRARD**, Maire,

La Commune de Sennecey-lès-Dijon,
Représentée par Monsieur **Philippe BELLEVILLE**, Maire,

La Commune de Neuilly-Crimolois,
Représentée par Monsieur **Didier RELOT**, Maire,

La Commune de Bretenière,
Représentée par Monsieur **Nicolas SCHOUTITH**, Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le livre blanc sur la stratégie de défense et de sécurité nationale ;

Vu la circulaire n°5318/SG du Premier ministre du 25 juillet 2008 relative à l'accompagnement territorial du redéploiement des armées ;

Vu le Contrat de Redynamisation du Site de Défense (CRSD) de Dijon et son agglomération signé le 13 novembre 2015 et ses avenants n°1 du 4 mars 2019, n°2 du 24 juin 2019, n°3 du 19 décembre 2019, n°4 du 10 novembre 2020 et n°5 du 17 décembre 2020 ;

Vu le mandat de signature au Préfet de la Côte d'Or par le Directeur général de l'agence nationale de cohésion des territoires du **XXX** ;

Vu le courrier du 3 mars 2021 de l'Association du pôle culturel de la cité internationale de la gastronomie et du vin ;

Vu la consultation électronique du Comité de pilotage du **XXX** ;

Vu la délibération du Syndicat mixte de l'aéroport de Dijon-Longvic du **XXX** ;

Vu les délibérations de la Ville de Dijon respectivement du 22 mars 2021 et du **XXX** ;

Vu la délibération de la Métropole de Dijon du **XXX** ;

Vu les délibérations de la Région Bourgogne-Franche-Comté respectivement du 4 juin 2021 et du **XXX**.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : compte-tenu d'une part, du désengagement de l'Association du pôle culturel de la cité internationale de la gastronomie et du vin annoncé dans son courrier du 3 mars 2021 et d'autre part, des décisions de la Ville de Dijon approuvées en Conseil municipal du 22 mars 2021, la Ville de Dijon devient le maître d'ouvrage des actions 2.1 : « *Travaux pour la construction du pôle culturel de la CIGV* » et 2.2 : « *équipement scénographique* ».

Article 2 : les montants hors taxes des actions 2.1 et 2.2 sont actualisés respectivement à 9 086 667 € et 3 830 000 €.

Article 3 : la subvention de l'Etat au titre du FRED d'un montant de 1 750 000 € sur l'action 2.2 est maintenue, mais son attribution change en conséquence de bénéficiaire de ladite Association à la Ville de Dijon.

Article 4 : la Région prenant en compte également ce changement de porteur de projet, a d'une part, annulé la subvention attribuée en 2015 à ladite Association sur l'action 2.1 et d'autre part, attribué une subvention de 7 000 000 € à la Ville de Dijon sur ladite opération, tel qu'approuvé en Commission permanente du 4 juin 2021, dont 5 000 000 € au titre de l'engagement initial sur cette action 2.1 dans le CRSD et 2 000 000 € au titre d'un avenant au contrat métropolitain.

Article 5 : afin d'intégrer l'ensemble de ces éléments, le tableau des engagements financiers en partie 10 du CRSD est mise à jour, tout comme les fiches correspondantes aux actions 2.1 et 2.2 ; ces documents sont portés en annexe du présent avenant.

Toutes les autres clauses du CRSD restent inchangées.

Fait à Dijon, le

Le Préfet de la région Bourgogne-
Franche-Comté, Préfet de la Côte d'Or,

Le (La) Président(e)
de la Région Bourgogne-Franche-Comté,

Monsieur Fabien SUDRY

XXX

Le Président de la Métropole de Dijon,
Maire de la Commune de Dijon,

Le Président du Syndicat mixte
de l'aéroport de Dijon-Longvic,
Maire de la Commune de Longvic,

Monsieur François REBSAMEN

Monsieur José ALMEIDA

Le Maire de la Commune d'Ouges,

Le Maire de la Commune
de Sennecey-lès-Dijon,

Monsieur Jean-Claude GIRARD

Monsieur Philippe BELLEVILLE

Le Maire de la Commune de Neuilly-Crimolois,

Le Maire de la Commune de Bretenière,

Monsieur Didier RELOT

Monsieur Nicolas SCHOUTITH